

AMAP Parole de terre

Contrat d'engagement - Saison 2022

Période du 10 mai au 25 octobre 2022

Le présent contrat est signé entre :

d'une part,

Prénom Nom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

qui s'engage à soutenir Laure Mourey, productrice de fromages de chèvre issus de son élevage « Les chevrettes de Malo », N° d'immatriculation 81005324900027 (entreprise en nom propre), en achetant pour la saison 2022 (soit 25 semaines du 10 mai au 25 octobre 2022, en fonction de la production), le nombre de produits spécifiés sur ce contrat

et d'autre part,

Laure Mourey qui s'engage à fournir au signataire de ce contrat le nombre de fromages demandés sur la saison 2022 pendant les mois nécessaires à la production laitière des chèvres. Les fromages sont issus d'une exploitation respectueuse des animaux et de l'environnement.

La livraison s'effectue chaque mardi soir sur le lieu de livraison de l'AMAP Parole de Terre au Petit Roucas (Vaugines).

Commande :

• **Fromage(s) frais** au prix unitaire de 2,50€ : soit chaque semaine nombre de fromages x 2,50€ = (A)

• **Fromage(s) affiné(s)** au prix unitaire de 2,50€ : soit chaque semaine nombre de fromages x 2,50€ = (B)

Total fromages sur 25 semaines (du 10 mai au 25 octobre 2022) : soit (total A + B) x 25 = (C)

Total à payer au moment de la signature du contrat en 1 ou 3 chèques établis à l'ordre de « Les chevrettes de Malo ». Les chèques seront débités au mois de mai, juillet, septembre 2022.

Je paye en 1 fois Je paye en 3 fois : + + =

Dates

Signatures :

Laure Mourey
pour **Les chevrettes de Malo**

L'adhérent :